

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S  
DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022**

**Date de la convocation** : le 28 octobre 2022

L'an deux mil vingt - deux, le lundi 7 novembre, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la Présidence de Madame Aline WATT-CHEVALLIER.

Nombre de membres en exercice : 15      Présents : 14   Absent : 1      Votants : 15  
Vote :    Pour :      15   Contre : 0      Abstention : 0

**Présents** : Aline WATT-CHEVALLIER, Aurélie ANCRENAZ, Joëlle BIMBERT, Alexandre BUSATO, Elodie DEFASY, Fabienne JOLIVET-BALON, Mireille MORAN, Denis POTARD, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Nicole SAVOINI, Delphine SCARAMOZZINO, Virginie SIROT, Jean-Luc TROGER.

**Secrétaire de séance** : Alexandre BUSATO

**Pouvoir** : Thierry CHARRETOUR donne son pouvoir à Denis POTARD

La Présidente ouvre la séance à 20h10, remercie les membres de leur présence et désigne un secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

**1/ Approbation et vote** du compte - rendu de la séance précédente :

**Le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte- rendu de la séance du 10 octobre 2022.  
M.Moran a relevé une erreur sur la date du téléthon qui aura lieu le 3 décembre et non le 2 décembre 2022.

**2/ Délibération n°01.11.22 : Révision du montant du loyer d'urgence**

Le Président du C.C.A.S,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du C.C.A.S n°01.02.19 du 28/02/19 autorisant la signature de la convention avec la commune de Contamine-sur-Arve pour la gestion de l'appartement;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 06/03/19 en date du 12/03/19 portant sur la mise à disposition d'un logement de la commune au C.C.A.S ;

**VU** la décision du Président n°01.2021 révisant le calcul du loyer du montant du loyer de l'appartement d'urgence ;

**VU** la délibération du C.C.A.S du 01.10.22 établissant le règlement de l'appartement d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** que lors de la réunion du 10 octobre 2022, après le vote du règlement d'urgence les membres du CCAS ont estimé la nécessité de réviser le montant du loyer du logement d'urgence :

***Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide et approuve :***

**ARTICLE 1** - De fixer le loyer du logement d'urgence à 350 euros (trois cent cinquante euros) sans les charges.

**ARTICLE 2** - Que les charges (Eau, EDF, nettoyage, blanchisserie) seront à payer par le locataire.

**ARTICLE 3** - La présente décision sera consignée au registre des décisions et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville.

***Madame la Présidente complète l'ordre du jour et modifie l'ordre des points.***

**3/ Concours d'épouvantails** : un courrier postal de remerciement sera envoyé à tous les participants. Le concours sera reconduit l'année prochaine.

**4/ Carte de vœux** : une ébauche de la carte de vœux a été réalisée par Joëlle : pêle-mêle de photographies des actions menées par le C.C.A.S durant l'année (repas des Aînés, colis de Noël, Téléthon, collecte pour l'Ukraine, Octobre rose ...).

Format : A5 (A4 pliée en deux). Des améliorations seront apportées afin de finaliser la carte pour qu'elle puisse être ajoutée au colis de Noël.

Avoir les cartes pour le 25 novembre au plus tard.

Commande : 120 cartes au maximum.

Le groupe de travail (J-L Troger, A.Ancrenaz, J.Bimbert et A.Watt-Chevallier) va se réunir afin de choisir les photos, la couleur du fond de la carte, le texte etc... .

Imprimeur : Imprimerie Plancher à Bonneville. Budget prévu par J-L Troger : 1 euro / carte

**5/ Logo du C.C.A.S** : A.Ancrenaz et Elodie Defasy sont remerciées pour leur travail sur le logo.

*Remarque* : rajouter en pied de page lors des courriers, la signification de C.C.A.S / Centre Communal d'Action sociale.

**6/ Semaine bleue** : suite au bilan médiocre et à une facture réclamée par le C.C.A.S de Bonneville pour la participation de 4 contaminois à une manifestation, N.Savoini et A.Watt-Chevallier s'interrogent sur la pérennité de cet événement. En effet, cette année encore peu de participants aux manifestations malgré l'investissement des C.C.A.S, des mairies, des bénévoles, des intervenants et la gratuité de la plupart des activités. Aussi, cette semaine engendre des frais et la gestion intercommunale manque de règles. La répartition et la gestion des frais entre les C.C.A.S est à réfléchir.

Afin de toucher plus de personnes, Madame La Présidente se demande si une communication locale, plus ciblée ne serait-elle pas plus efficace. Ainsi ne faudrait-il pas se désolidariser de la communauté de communes ?

Il faudra envisager la réaction des autres communes et bien réfléchir avant de se dissocier précise N.Savoini. Ce point sera rediscuté au moment voulu.

**7/ Octobre rose à l'occasion du marché du 28/10/22** : bilan très positif pour la buvette qui a rapporté 365 euros reversés aux Fées Roses du CHAL sous forme de dons. Le C.C.A.S a offert les boissons (bières/cerdon). Des « pin's » et des stylos ont été vendus.

Outre l'argent toujours apprécié dont une partie est reversée à la ligue, l'association indique qu'elle a besoin de bénévoles. A.Revertégat propose que les Fées Roses remplissent un dossier de demande de subventions. Madame la Présidente rappelle que c'est une association à but social donc c'est le C.C.A.S qui prendrait en charge la subvention et non la commune.

Prévoir une intervention en début d'année de D.COLLET, membre de l'association et du conseil municipal afin qu'elle nous précise les besoins et projets des Fées Roses.

Madame La Présidente remercie les membres pour la décoration de la mairie et du rond-point du CHAL.

### **8/ Téléthon : organisation de la manifestation du vendredi 2 décembre 2022**

Marche aux lampions, animation musicale, défi sportif, vente de crêpes, brioches, chocolat et et vin chauds...

F.Jolivet-Bâlon et J.Bimbert sont allées à la réunion d'organisation du téléthon le 3/11/22 .Une accréditation a été attribuée par l'AFM téléthon.

- un kit avec des banderoles, sacs, ballons a été donné.

- thème : la couleur

- tombola « clés en mains ». 3 euros le billet. Bien remplir le carnet et le talon. Fin novembre, la liste définitive des dons sera communiquée. Actuellement, des « bons » dans des restaurants, des entrées au parc d'Andilly, des vols en hélicoptère/ avion ont été offerts.

Le C.C.A.S a acheté des boules de Noël qui seront vendues 4 euros sur chaque site. (2 euros à l'achat et 2 euros de recettes). Il faudra payer le fournisseur via Mr Touati. Possibilité de vendre les boules de Noël avant le 2/12/22.

Proposition d'un lecteur de paiement Zettle pour les paiements par CB (voir si la démarche est possible avec une administration publique). Si chèque, à l'ordre de l'AFM Téléthon. Possibilité de déduire les dons des revenus fiscaux.

Les manifestations :

- 2 lieux : école : 16h/ 17h30 et marché du centre - ville 16h/ 20h
- 2 équipes
- 2 fonds de caisse
- buvettes : à l'école, Vie'tamine, V.Sirot, D.Scaramozzino ; sur le marché : A.Busato, M.Moran, A.Revertégat, J-L troger et J.Bimbert

**Ecole** : l'association Vie'tamine prépare les crêpes et l'APE le chocolat chaud. ( V. Ancrenaz et E. Defasy). L'APE s'occupe de l'achat et de la vente des lampions. E.Defasy se renseigne pour la prise en charge du lait, du chocolat. Vie'tamine propose ses « eco cup ». Il faudra demander le matériel à la Saint-Bruno (résistance, stérilisateur...).

Tout ce qui ne sera pas vendu à la sortie de l'école sera descendu au marché du centre.

Réajuster les tarifs des lampions. Acheter plus de lampions que l'année dernière et de bonne qualité. Vente à l'école et au marché.

Parcours de la marche avec les lampions/ chaîne humaine.

Sécurité sur le parcours : A.Ancrenaz, Delphine Scaramozzino, D.Potard, E.Defasy, D.Roy.

Départ à 18h du marché du centre vers l'école par le chemin pédestre puis descente vers le nouveau parking de la barque.

Madame La Présidente aimerait une « surprise » sur le parcours ». Père-Noël ? trop tôt. Saint Nicolas (le 6/12) ? Idée des ânes avec des sacoches remplies de papillotes et de mandarines. Bien mettre en évidence « surprise » sur les affiches.

#### **Marché du centre :**

- Vente de brioches confectionnées par Madame Troger (elle offre la farine). Les œufs sont offerts par l'entreprise Ancrenaz. Voir pour le beurre.
- Prévoir un chapiteau (commune), 3 tables, 2 bancs.
- Prévoir un fonds de caisse de 100,00€ avec des pièces de 0,50 cts et 1 euros.
- Les accordéonistes contactés pour animer le marché du centre sont trop chers. Une playlist sera donc diffusée (A.Ancrenaz, A.Busato).
- Déclaration à la Sacem, mais gratuite à l'occasion du téléthon.
- Matériel : enceinte, clé USB, chapiteau, mange debout, tables, lumière etc...
- Rissoles : Club des Aînés avec le CMJ (conseil municipal des jeunes). La confection des rissoles ne pourra se faire cette année comme l'année dernière. En effet les écoliers ont programmé une visite d'entreprise. Le lien intergénérationnel avait été apprécié des aînés, si les jeunes ne sont pas présents, il y a peu d'intérêts. Madame Savoini, Présidente du Club des Aînés va demander à ses adhérents de confectionner des gâteaux à la place des rissoles.
- Boissons : le Tiger's Club offre 40 litres de vin chaud, Madame la Présidente des cubis de jus de pomme.
- Des bières de Noël et du Cerdon vont être achetés. Avertir les commerçants du marché que des boissons vont être vendues.
- Animation sportive : initiation au cardio - boxing vers 19h d'une durée de 30 minutes.

#### **5/ Colis de Noël :**

- Préparation : samedi 3 décembre après-midi
- Séance du 28/11 : répartition des administrés selon la liste mise à jour par A.Revertegat.
- J-L. Troger présente à l'assemblée deux versions de composition.  
Colis : contraintes pour la composition : produits locaux, conservation des aliments, et budget.  
Nouveauté produits : poissonnerie Goy et biscuits de la pâtisserie Morel à Bonneville.  
La version 2 (sans le pain d'épices) est retenue.

Version N° 2				
2022 Colis 1 pers en EHPAD	Produits	Qté	Prix Unitaire TTC	Total TTC
CCAS	Sachet carton - face transparente	1	0,00	0,00
Mairie - CCAS	Carte de Vœux	1	1,50	1,50
Mairie - Ecole	Carte vœux des enfants	1	0,00	0,00
Cœur Gourmand des Alpes	Boule de Noël - Lait - garnie - colorée ROUGE	1	6,30	6,30
Cœur Gourmand des Alpes	Guimauve Framboise - 100 grs	1	4,30	4,30
Pâtisserie Morel	Boite biscuits de Noël - 100 grs	1	5,00	5,00
<b>Total</b>				<b>17,10</b>
		x	<b>3</b>	<b>51,30</b>

2022 - Colis 1 pers	Produits	Qté	Prix Unitaire TTC	Total TTC
DF Collection	Sac carton Nature Déco Flocon - 709 L	1	1,38	1,38
Mairie - CCAS	Carte de Vœux	1	1,50	1,50
Mairie - Ecole	Carte vœux des enfants	1	0,00	0,00
Dominique Goy	Bisque de homard - 410 grs	1	7,95	7,95
Dominique Goy	Rillettes de saumon aux baies roses - 100 grs	1	6,00	6,00
Hervé Priolet	Caviar d'aubergine au basilic BIO - 100 grs	1	1,80	1,80
Confiture du Pays	Confiture Poire William - vanille - 250 grs	1	2,48	2,48
Pâtisserie Morel	Boite biscuits de Noël - 150 grs	1	5,00	5,00
Cœur Gourmand des Alpes	Boule de Noël - Lait - garnie - colorée ROUGE	1	6,30	6,30
Thierry Boisier	Miel toutes fleurs - 100 grs	1	4,00	4,00
<b>Total</b>				<b>36,41</b>
		x	<b>80</b>	<b>2 912,80</b>

2022 - Colis 2 pers	Produits	Qté	Prix Unitaire TTC	Total TTC
DF Collection	Sac carton Nature Déco Flocon - 729 L	1	1,98	1,98
Mairie - CCAS	Carte de Vœux	1	1,50	1,50
Mairie - Ecole	Carte vœux des enfants	1	0,00	0,00
Dominique Goy	Bisque de homard - 410 grs	1	7,95	7,95
Dominique Goy	Filets de thon à l'huile d'olive - 200 grs	1	9,95	9,95
Hervé Priolet	Tartinable - Caviar d'aubergine au basilic BIO - 100 grs	1	1,80	1,80
Hervé Priolet	Tartinable - Poivrons, Amandes & Parmesan BIO - 100 grs	1	1,96	1,96
Confiture du Pays	Confiture prune - 250 grs	1	2,43	2,43
Confiture du Pays	Confiture Poire William - vanille - 250 grs	1	2,48	2,48
Pâtisserie Morel	Boite biscuits de Noël - 300 grs	1	9,00	9,00
Cœur Gourmand des Alpes	Orangettes - 100 grs	1	8,00	8,00
Cœur Gourmand des Alpes	Boule de Noël - Lait - garnie - colorée ROUGE	1	6,30	6,30
Thierry Boisier	Miel toutes fleurs - 250 grs	1	7,00	7,00
<b>Total</b>				<b>60,35</b>
		x	<b>31</b>	<b>1 870,85</b>
<b>TOTAL</b>				<b>4 783,65</b>
				<b>114</b>
				<b>41,96</b>



Selon les connaissances de certains, l'assemblée se prononce sur des personnes qui pourraient recevoir ce colis (hors critères définies).

80 colis pour une personne, 31 pour couples et 3 en Ehpad sont comptabilisés cette année.

Remerciements à J-L Troger et à A.Revertegat.

Précision : bien faire remplir le coupon de renseignements et le retourner à J-L Troger.

### Informations diverses

- Prochaines réunions :
  - ✓ Lundi 28 novembre 2023
  - ✓ Lundi 9 janvier 2023 (galette des rois)
  
- Un petit groupe travaille sur les associations d'aide à la personne afin de répartir équitablement les subventions (ADMR, SAVDA...)

Fin de séance à 23h15

*Le Secrétaire de séance,*  
**Alexandre BUSATO**



*La Présidente,*  
**Aline WATT-CHEVALLIER**

